

Conseil municipal du lundi 2 février 2009

Le six janvier deux mille neuf, le conseil municipal s'est réuni sur convocation de Monsieur Bertrand ASTRIC, maire. Tous les membres étaient présents sauf Madame Isabelle BASTIEN absente excusée procuration à Madame Céline DEVANNE, Madame Josiane RUFFION absente excusée procuration à Madame Isabelle VEYRY.

Madame Sylvie PARDONNET a été élue secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du conseil municipal du 6 janvier 2009 appelle quelques observations, Monsieur Bruno BERNARD fait remarquer qu'il fallait lire la réunion du conseil municipal des jeunes et non la réunion de jeunes. Madame Céline DEVANNE précise qu'il fallait lire que l'accompagnatrice utilise son véhicule personnel pour remonter jusqu'à l'école et non pour transporter les enfants.

Vente de bois de chauffage sur pieds :

Le Maire expose qu'une vente de 27 lots de bois de chauffage sur pieds aura lieu jeudi 12 février 2009 à 18h00 en mairie de Boussières. Ces lots sont situés au bois de la Taille, et au bois des Richets.

Lot n°1 évalué à 12 stères : 90 €	Lot n°15 évalué à 10 stères : 75 €
Lot n°2 évalué à 11 stères : 83 €	Lot n°16 évalué à 8 stères : 60 €
Lot n°3 évalué à 10 stères : 75 €	Lot n°17 évalué à 10 stères : 75 €
Lot n°4 évalué à 11 stères : 83 €	Lot n°18 évalué à 11 stères : 83 €
Lot n°5 évalué à 10 stères : 75 €	Lot n°19 évalué à 10 stères : 75 €
Lot n°6 évalué à 10 stères : 75 €	Lot n°20 évalué à 11 stères : 83 €
Lot n°7 évalué à 11 stères : 83 €	Lot n°21 évalué à 10 stères : 75 €
Lot n°8 évalué à 10 stères : 75 €	Lot n°22 évalué à 10 stères : 75 €
Lot n°9 évalué à 10 stères : 75 €	Lot n°23 évalué à 10 stères : 75 €
Lot n°10 évalué à 11 stères : 83 €	Lot n°24 évalué à 10 stères : 75 €
Lot n°11 évalué à 10 stères : 75 €	Lot n°25 évalué à 10 stères : 75 €
Lot n°12 évalué à 10 stères : 75 €	Lot n°26 évalué à 9 stères : 68 €
Lot n°13 évalué à 11 stères : 83 €	Lot n°27 évalué à 5 stères : 38 €
Lot n°14 évalué à 9 stères : 68 €	

Il précise que les ventes seront payables le jour même uniquement par chèque et que la vente s'effectuera par tirage au sort.

L'exposé du Maire entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte **à l'unanimité**.

DGE demande de subvention, achat de matériel informatique pour le secrétariat de mairie :

Le Maire informe le conseil qu'il y a lieu de renouveler un poste informatique avec un écran pour le secrétariat de mairie. Après consultation il présente un devis de la société DELL d'un montant de 760.00 € HT.

L'exposé du Maire entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- donne son accord pour renouveler le matériel informatique
- se prononce sur le plan de financement suivant :

Montant HT du matériel : 760,00 €

Fonds libres : 380,00 €

Subventions (50 %) : 380,00 €

TVA : 148.96 €

Montant TTC : 908.96 €

- sollicite l'aide financière de l'État

Responsabilité pénale des élus :

Suite à la condamnation du Maire de Thise, le Président de l'association des maires ruraux du Doubs propose aux conseils municipaux de prendre une motion concernant la responsabilité pénale des maires, des adjoints et des conseillers

Le Maire donne lecture au conseil municipal de la lettre envoyée. La motion propose que « les parlementaires et les pouvoirs publics fassent évoluer la loi n°96-393 du 13 mai 1996 relative à la responsabilité pénale des élus locaux pour fait d'imprudence ou de négligence dans l'exercice des fonctions, afin d'éviter de nouvelles condamnations ». En effet la multiplication des contentieux amène à penser que la loi ne protège pas suffisamment les élus lors des procédures juridiques, dans le cas de fautes non intentionnelles.

L'exposé du Maire entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, **accepte par 1 abstention et 14 voix pour** cette motion.

Bibliothèque, diminution du nombre d'heures de la personne embauchée à temps partiel :

Le Maire expose qu'au cours de la réunion annuelle du 20 décembre 2008, les communes participant financièrement au fonctionnement de la Bibliothèque ont décidé de diminuer le volume d'heures de la personne embauchée à temps partiel de 117,50 heures à 94 heures par an. Les frais de fonctionnement ainsi économisés seront utilisés pour l'achat de livres.

Le Maire propose donc de diminuer le temps de travail de M. Jean-Louis TANGUY.

Le taux horaire brut sera de 11,96 €.

L'exposé du Maire entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, **accepte à l'unanimité.**

Débat d'orientation budgétaire :

Monsieur Roland DEMESMAY fait une présentation sommaire des principes comptables qui régissent un budget communal. La commune établit chaque année quatre budgets: le budget général, le budget eau, le budget assainissement et le budget CCAS. Il présente les principales dépenses et recettes de chacun des budgets.

Le maire présente ensuite les différentes opérations d'investissement inscrites aux budgets 2009 (travaux envisagés en 2009) en les détaillant.

En ce qui concerne l'eau, le Maire souhaite que les tarifs de l'eau ne soient pas augmentés et que la commune réalise des investissements pour améliorer le rendement du réseau. Les fuites seront recherchées et réparées afin de réduire les pertes et les coûts de pompage et de distribution. Des compteurs seront posés sur le réseau distribuant le Maroc et les papeteries car il y a probablement des fuites sur ces canalisations vieillissantes. Les tubes de soutien en acier des pompes immergées de la station de pompage étant vétustes ils seront remplacés par des tubes en inox.

En ce qui concerne l'assainissement, le remplacement de la station d'épuration est maintenu. Des études seront lancées cette année pour procéder à son remplacement et aux acquisitions foncières nécessaires. Une augmentation du prix de l'assainissement est envisagée pour pouvoir financer cette nouvelle station.

En ce qui concerne le budget général le maire ne souhaite pas augmenter les impôts dans une période difficile pour les ménages. Ce budget sera donc établi sur la base d'une pression fiscale constante. Bien que la situation financière pour 2009 soit bonne, du fait de retours importants de FCTVA et du maintien des charges de fonctionnement à un niveau bas, il faut envisager une baisse des recettes pour les années suivantes, avec notamment un risque de réduction de recettes de la taxe professionnelle.

Des économies doivent donc être réalisées pendant les années à venir. Les investissements prévus cette année devront permettre de réaliser à moyen terme des économies sur les frais de fonctionnement, notamment sur les factures énergétiques de la commune (éclairage, chauffage des bâtiments...). Si l'installation d'une plate forme multisports est possible cette année, dans les années à venir il faudra se concentrer sur les investissements structurels les plus indispensables.

Le maire rappelle aussi que la capacité d'investissement de la commune est directement liée à la taxe professionnelle qu'elle perçoit, si celle-ci venait à être diminuée cette capacité d'investissement sera considérablement réduite.

Transports scolaires :

Le service de transport scolaire des enfants de moins de 6 ans de Boussières Papeteries à Boussières Village donne pleine satisfaction. En moyenne, ce sont 4 enfants et demi qui en bénéficient chaque jour.

Réunion sur les transports méridiens :

Madame Annick JACQUEMET, conseillère générale du canton de Boussières invite les maires et les élus du canton de Boussières à une réunion d'information et d'échanges sur la question des transports scolaires méridiens, le mardi 10 février 2009 à 20 h en mairie de Boussières (salle du haut). Monsieur Rémy Nappey, président de la commission citoyenneté, politique éducative et Monsieur Bernard Etevenot chef de service des transports scolaires au Conseil Général du Doubs seront également présents pour répondre aux élus.

Fermeture prévue à l'école primaire :

Un courrier de l'inspection académique est parvenu en mairie nous informant que compte tenu de la baisse des effectifs en école primaire, une suppression de classe est envisagée pour la rentrée 2009/2010. Ce courrier intervient après une rencontre pendant les vacances de Noël avec Madame Bouillet de l'Inspection académique. Elle avait informé à cette occasion Monsieur le maire de l'intention de l'Inspecteur d'Académie de fermer une classe du fait de la baisse des effectifs prévus à l'école élémentaire pour la rentrée 2009. Le maire avait insisté sur l'aspect ponctuel de cette baisse et souhaité le maintien des 4 classes. Dans l'hypothèse où la classe serait fermée il souhaitait obtenir des garanties sur sa réouverture dès la rentrée suivante.

Le maire a donc écrit à l'Inspecteur d'Académie pour lui préciser que les effectifs sont importants à l'école maternelle cette année. Ces effectifs se répercuteront dans les années à venir sur l'école élémentaire et la suppression de cette classe ne semble pas économiquement pérenne. Suite à ce courrier le maire s'est rendu chez l'Inspecteur d'Académie pour lui faire part de ses observations et de la nécessité de maintenir cette classe ouverte.

Une première réunion à l'école a eu lieu avec les enseignants et les parents d'élèves vont se mobiliser. Monsieur Bruno BERNARD a demandé que le conseil municipal soutienne par une motion le maintien de la classe. Le maire fera donc un courrier en ce sens au nom du conseil municipal.

Une manifestation s'est déroulée devant l'école élémentaire vendredi 4 février 2009.

Cabane en bois :

L'ancien abri bus en bois sera déplacé vers le local Jean Poulet situé près de la scierie Corne et le tas de sable sera évacué à côté de l'ancien terrain de tennis.

La séance a été levée à 23 h 45